

Initiatives ministérielles

Je ne sais pas si le gouvernement avait l'intention de se lier d'une façon formelle, comme dans le texte français, ou de se ménager une porte de sortie, comme dans le texte anglais. Je ne sais pas ce qu'il veut faire. Peut-être devrait-il nous dire quel texte il choisit entre les deux et faire en sorte que les deux versions reflètent la même réalité juridique.

Je voudrais également ajouter que, si cette mesure est bonne pour l'Île-du-Prince-Édouard—et elle l'est—, si le gouvernement fédéral est en mesure, d'une façon que j'estime raisonnable, de prendre des engagements financiers qui permettent d'assurer un développement économique important à l'Île-du-Prince-Édouard pour les 125 000 personnes qui y résident, on peut se demander pourquoi il n'y a pas dans ce gouvernement fédéral, qu'il n'y a plus dans l'État fédéral ce genre de projets qui, dans le passé, ont provoqué des enthousiasmes et des réactions considérables au point de vue de l'essor économique, et je pense en particulier au TGV, au train à grande vitesse.

Je me dis que si le gouvernement, avec raison, pour 125 000 personnes, a cru devoir s'engager dans ce grand projet que nous appuyons, pour les 16 millions de personnes qui vivent au Québec et en Ontario, pour unir le cœur économique du Canada avec les États-Unis, qui est le plus grand marché économique pour nous tous, il serait peut-être avantageux de regarder l'établissement d'un lien, d'un autre lien, d'un lien de communication ferroviaire, avec la très haute technologie que permet le TGV dans le cadre de ce projet.

Je ne vais pas étendre la discussion, certains de mes collègues en parleront d'une façon plus immédiate, mais j'inciterais le gouvernement à aller plus loin sur la voie dans laquelle il s'engage aujourd'hui, pour faire en sorte que de grands projets qui ont du bon sens, qui sont réalistes, qui préparent l'avenir puissent être lancés.

Enfin, je ne peux pas m'empêcher de remarquer que, compte tenu d'une nécessité évidente, le gouvernement a décidé de rouvrir la Constitution. Nous savons que le premier ministre et le gouvernement se répandent en protestations de ne pas parler de Constitution: «Nous ne toucherons pas à la Constitution. Loin de moi la tentation de toucher à la Constitution», qui est un sujet tabou, sauf lorsque les nécessités requièrent qu'on aborde ce sujet.

Il se trouve qu'aujourd'hui il y a nécessité et le gouvernement, d'une façon pragmatique et réaliste, décide de faire ce qu'il faut faire. Ce n'est pas un péché de toucher à la Constitution quand il le faut. Et comme il le faut, on le fait, et nous l'appuyons aujourd'hui.

Je sais qu'en ce qui a trait au Québec, au projet que nous, les membres du Bloc québécois, préconisons, il ne s'agit pas de rouvrir la Constitution pour faire la souveraineté du Québec; elle se fera par le Québec, dans une décision démocratique en temps et lieu. Mais parlant, par exemple, du gouvernement autonome des autochtones, un très grave débat que nous vivons maintenant, des questions extrêmement aiguës, extrêmement graves sont soulevées; je crois que le chef des nations autochtones canadiennes, M. Mercredi, a raison de dire que c'est un cas où il faudrait ouvrir la Constitution. Et nous pensons que le gouvernement, s'il a pu se soumettre à cette nécessité économique dans le cas de

l'Île-du-Prince-Édouard, devrait également se soumettre à cette nécessité encore plus impérieuse, nécessité politique, nécessité sociale, nécessité éthique, je dirais, de poser les gestes qui vont, à long terme, régler le problème autochtone.

On ne peut pas continuer dans les conditions actuelles; nous en connaissons de multiples rebondissements à tous points de vue. D'abord, du point de vue social, le spectacle de ce qui se passe dans certaines réserves, les difficultés extrêmes dans lesquelles vivent les populations doivent nous convaincre qu'on ne peut pas apporter de solutions à la pièce, qu'il faut apporter des solutions en profondeur et que l'établissement d'un gouvernement autonome, dans les cadres, avec les conditions qui conviennent, devrait être un impératif soumis au gouvernement et il devrait y répondre avec le même réalisme qu'il le fait aujourd'hui vis-à-vis des nécessités d'établir un lien entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent.

• (1050)

Je voudrais terminer en faisant mien l'un des arguments invoqués par le ministre. Le ministre, pensant peut-être que le Bloc québécois allait s'objecter à cette mesure, nous a invités à renoncer à toute objection, en respectant le voeu démocratique exprimé par les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, dans le cadre d'un référendum. Il a lancé un appel pressant, je dirais un appel émotif, au respect de l'opinion publique lorsqu'elle s'exprime par un référendum tenu d'une façon démocratique.

Nous sommes tout à fait d'accord avec le ministre aujourd'hui et nous lui demanderons de le prouver en temps et lieu, si le Québec prend la décision que nous souhaitons qu'il prenne.

[Traduction]

M. Stephen Harper (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler de la résolution constitutionnelle portant sur l'article 43 de la Loi constitutionnelle et modifiant les articles 1 et 2 de la cédule des conditions de l'adhésion de l'Île-du-Prince-Édouard. Cette mesure législative vise naturellement à autoriser le remplacement d'un traversier, comme le prévoyait l'accord original, par un pont.

Cette résolution est le produit d'un gouvernement qui a promis de ne pas toucher à la Constitution, ni même d'effleurer des questions relatives à la Constitution. Telle est, à nos yeux du moins, la position du gouvernement actuel. Mais cette façon d'agir est-elle conforme à sa position?

Il convient en effet de signaler que c'est déjà le deuxième amendement constitutionnel à être proposé depuis le rejet de l'Accord de Charlottetown, sans compter bon nombre de mesures constitutionnelles subsidiaires qui ont été soit adoptées, soit étudiées, en vue de la mise en oeuvre de certains éléments de cet accord. Pensons à la question de l'autonomie gouvernementale des autochtones ou à celle du partage des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux et des chevauchements.

La position qui prévoit qu'on ne parlera pas de la Constitution, qu'on ne modifiera pas la Constitution et qu'on n'abordera pas de questions relatives à la Constitution semble donc de plus en plus devoir se limiter à un cas, à savoir la réforme du Sénat. En ce qui concerne le Sénat, pas question de parler de la Constitution,